

## RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mmes Das Neves, Blain, MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Allain, Mme Delagrangé, M. Sicard, Mme Bouyer.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Daniel SICARD a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section G n° 399 « Le Bourg »
- Section G n° 405 « 4 Place de la Chaumière »
- Section C n° 829 et 831 « Les Grandes Vignes »

### RÉVISION LOYER SUIVANT BAIL EMPHYTÉOTIQUE PASSÉ AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suivant le bail emphytéotique, en date du 2 juin 1998, passé avec la Communauté de Communes du Civraisien, à compter du 1er janvier 2012, le loyer annuel sera déterminé au moyen d'une règle proportionnelle ayant pour données:

Loyer de base	2.02 €	
Indice de base		118.26
Montant de l'indice du 2ème trimestre 2011	120.31	
Ce qui représente une variation annuelle de	1.73 %	
	$2.02 + 1.73 \% = 2.06 \text{ €}$	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter le loyer à 2.06 € pour l'année 2012.

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ÉCOLE « ANDRÉ BROUILLET » POUR LE SÉJOUR EN ANGLETERRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'école « André Brouillet » de SAVIGNÉ a sollicité une subvention afin d'organiser un voyage scolaire au cours de l'année 2012 en Angleterre pour 55 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide d'attribuer à l'école André Brouillet une subvention exceptionnelle de 1 500 € sous condition que le voyage projeté en Angleterre soit bien réalisé.

### ACQUISITION DE MATÉRIEL

Monsieur le Maire indique que le réfrigérateur de la cantine, plus particulièrement destiné à stocker les prélèvements sanitaires des repas est hors d'usage.

Une consultation relative à cet équipement a été lancée auprès des commerçants locaux. Trois devis ont été fournis : deux par la SARL Roland VAILLIER pour 612,90 € TTC et 592,90 € TTC et un par l'entreprise GITEM pour 512 € TTC.

- Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, a décidé de retenir le devis de l'entreprise GITEM pour 512 € TTC.
- Dit que la dépense sera inscrite en investissement.

A noter que Messieurs COLIN et VAILLIER n'ont pas pris part au vote.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **~ CONTRAT VIENNE SERVICES**

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter le devis présenté par Vienne Services relatif à la maintenance du matériel informatique de la Commune. L'ensemble de la cotisation et des prestations offertes s'élève à 3 191,80 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

##### **~ VIREMENT DE CRÉDITS**

Le Conseil Municipal accepte le principe du virement de crédits pour ajuster les comptes en fin d'année si besoin.

##### **~ S.I.A.E.U CIVRAY - ST-PIERRE-D'EXIDEUIL – SAVIGNÉ**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2011. (Estimation du prêt – coût de fonctionnement et provision pour le matériel)